

23

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

**15^{ème} Session du groupe de travail
de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

Examen du rapport du Liechtenstein

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent de la République Togolaise**

Mercredi, 30 janvier 2013

09 h – 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de la Principauté de Liechtenstein et remercie le Chef de la délégation pour les informations complémentaires contenues dans sa déclaration liminaire.

Le Togo prend note du soutien plein et entier du Liechtenstein au mécanisme de l'EPU et son attachement à l'amélioration des droits de l'homme dans le monde.

Ma délégation se félicite de la ratification par le Liechtenstein des conventions internationales et la création de plusieurs commissions sur l'égalité des sexes, la protection contre la violence et sur les questions d'intégration.

Le Togo encourage le Liechtenstein à mettre en place une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.

En ce qui concerne la politique d'immigration, ma délégation note avec intérêt que le Liechtenstein a redoublé d'efforts pour améliorer l'intégration des immigrés et pour prévenir le racisme et la discrimination. Ainsi, une attention particulière est accordée à la Collecte de données sur la discrimination. Cependant, le Togo encourage le Liechtenstein à améliorer le cadre juridique de la lutte contre la discrimination par l'élaboration d'une loi exhaustive en la matière.

Le Togo se félicite des mesures prises en faveur des enfants, des femmes, des personnes âgées et des handicapées notamment la création d'un bureau du médiateur pour l'enfance et la jeunesse, la création d'un bureau pour l'égalité des personnes handicapées et l'amendement de la loi sur les successions.

Pour terminer, ma délégation recommande au Liechtenstein de ratifier la convention relative aux droits des personnes handicapées.

Je vous remercie.